

Rapport d'activité 2023



Service public de gestion
et prévention des déchets

Date d'adoption en Conseil Communautaire : 26/09/2024

SOMMAIRE

1.	La compétence	Page 3
2.	Le territoire	Page 3
3.	L'organisation du service	Page 4
3.1	Le service déchets de la CdC	
3.2	Les prestataires de service	
4.	Les indicateurs techniques	Page 5
4.1	Le dispositif de collecte des déchets	
4.2	La pré-collecte des déchets	
4.2.1	Les bacs ordures ménagères et les bacs jaunes de collecte sélective	
4.2.2	Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Page 6
4.2.3	Les bornes à verre	
4.3	La collecte des déchets	
4.3.1	Ordures ménagères résiduelles	Page 7
4.3.2	Emballages ménagers recyclables	
4.3.3	Verre	Page 8
4.4	Le transfert des déchets	Page 9
4.5	Le traitement des déchets	
4.5.1	Ordures ménagères résiduelles	
4.5.2	Emballages ménagers recyclables	
4.5.3	Verre	Page 11
4.6	Les déchèteries communautaires	
4.7	Les autres déchets	Page 13
5.	Les indicateurs environnementaux	Page 14
5.1	La synthèse des déchets collectés	
5.2	Les résultats en matière de valorisation	Page 14
5.3	Les résultats du tri sélectif	
6.	La communication	Page 15
6.1	La communication papier	Page 15
6.1.1	Les supports de communication existants	
6.1.2	L'évolution des supports de communication dans le cadre de l'ECT	
6.2	La communication numérique	Page 19
6.3	Les autres supports de communication	Page 20
6.4	La sensibilisation en milieu scolaire et péri-scolaire	Page 20
6.5	La sensibilisation tout public	Page 21
7.	Les indicateurs financiers	Page 22
7.1	Les soutiens des Eco-organismes	Page 22
7.2	Les recettes industrielles	Page 23
8.	Les études en cours	Page 23

Les collectivités locales gestionnaires du service public de collecte et/ou traitement des déchets doivent rédiger chaque année un « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés » conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est de plus établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant sur diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Ce rapport, qui a pour vocation de rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques, économiques, environnementaux et financiers qui permettent d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

1. La compétence

La Communauté de Communes Médoc Estuaire exerce, depuis sa création en 2002, les compétences de **collecte et traitement** des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

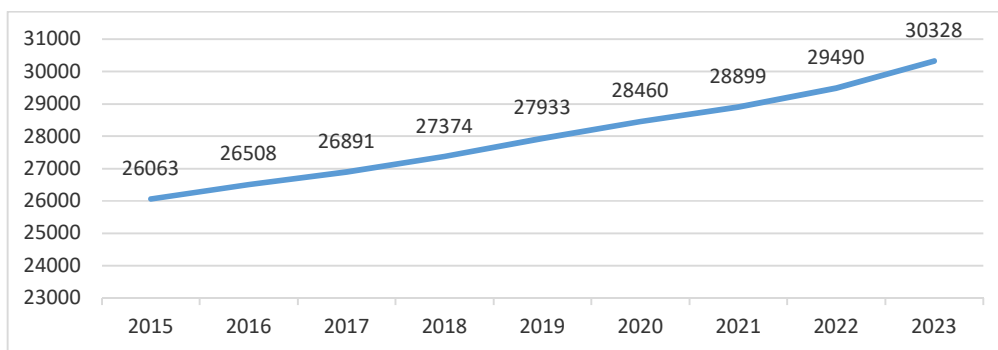
2. Le territoire

- ★ 10 communes
- ★ 30 328 habitants (population municipale 2023)
- ★ 174 km²

Communes	Population 2023
Arcins	546
Arsac	3956
Cussac-Fort-Médoc	2372
Labarde	610
Lamarque	1337
Ludon Médoc	5352
Macau	4527
Margaux-Cantenac	2831
Le Pian Médoc	7105
Soussans	1692



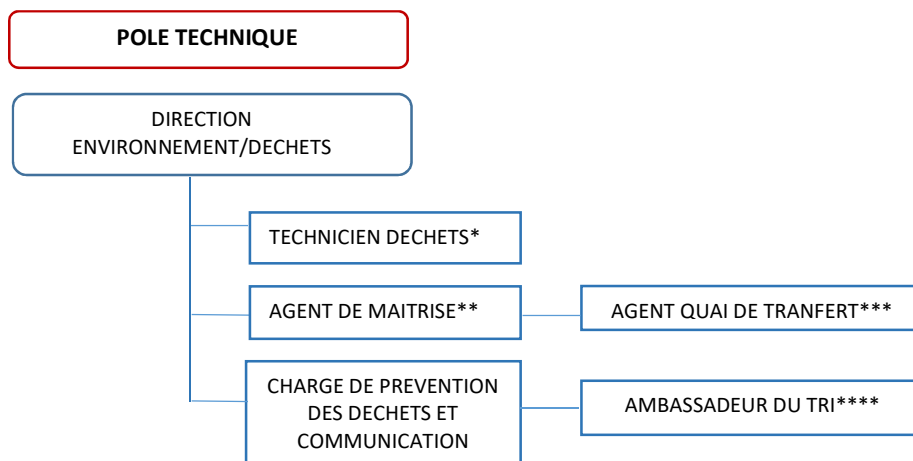
L'évolution de la population permanente est la suivante :



Cette évolution impacte les quantités de déchets produits par les ménages. La saisonnalité n'a par contre pas d'impact significatif sur la gestion des déchets du territoire.

3. L'organisation du service

3.1 Le service déchets de la CdC



* Poste vacant du 15/06/2023 au 31/12/2023 en raison d'un arrêt maladie.

**Départ de l'agent en poste au 31/05/2023 ; poste pourvu au 01/09/2023.

*** Départ de l'agent en poste au 31/12/2022 ; poste pourvu au 15/01/2023.

****Poste pourvu au 01/03/2023, en renfort pour la mise en place de l'Extension des Consignes du Tri.

3.2 Les prestataires de service

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire sont assurés par des prestataires privés par le biais de marchés publics.

En 2023, les marchés en cours sont répartis comme suit :

Nature des prestations	Entreprises titulaires	Durée	Echéances du contrat
Collecte porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables / Collecte des points d'apport volontaire verre et conteneurs enterrés	BRANGEON ENVIRONNEMENT	6 ans fermes (reconductible 1x1 an)	01/01/2030
Transport des emballages ménagers recyclables	MAUFFREY (mutualisation SPL TRIGIRONDE)	5 ans fermes	01/03/2028
Tri des emballages ménagers recyclables	PAPREC Centre de Tri d'ILLATS (mutualisation SPL TRIGIRONDE)	1 an	31/12/2023
Transport et traitement des ordures ménagères	SOVAL	5 ans fermes (reconductible 2x1 an)	31/03/2029
Gestion des déchèteries	BRANGEON ENVIRONNEMENT	3 ans fermes (reconductible 1x1 an)	03/01/2027

Le marché de tri des emballages ménagers recyclables est passé pour une durée limitée d'un an en attendant la fin des travaux de construction et la mise en exploitation du Centre de tri TRIGIRONDE (installation mutualisée avec 6 autres collectivités) prévus début 2024.

4. Les indicateurs techniques

4.1 Le dispositif de collecte des déchets

Flux	Contenants de pré-collecte	Collecte	Traitement
Collecte en porte à porte			
Ordures ménagères résiduelles (Omr)	Bacs 120L, 240L ou 660L	C1 en BOM bi-comp.	UIOM VALBOM SOVAL à Bègles
Emballages ménagers recyclables (Emr)	Bacs 120L, 240L et 360 L	C0.5 en BOM bi-comp.	Centre de tri PAPREC à Illats
Collecte en apport volontaire			
Ordures ménagères résiduelles (Omr)	Conteneurs enterrés 5 m ³	C1 en camion grue	UIOM VALBOM SOVAL à Bègles
Emballages ménagers recyclables (Emr)	Conteneurs enterrés 5 m ³	C1 en camion grue	Centre de tri PAPREC à Illats
Verre	Colonnes d'apport volontaire 4 m ³	C1 ou C0.5 en camion grue	Filières de recyclage
Encombrants, déchets verts, gravats, déchets ménagers spéciaux, bois, ferraille, carton, plâtre, huiles, piles, lampes/néons, radiographies, ...	-	Déchèteries	Filières de valorisation ou de traitement

4.2 La pré-collecte des déchets

4.2.1 Les bacs à ordures ménagères (Omr) et les bacs jaunes de collecte sélective (Emr)

- Bacs Omr :

Tous les foyers sont équipés de bacs à couvercle vert ou noir pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (Omr).

Le volume du bac dépend de la composition du foyer, à savoir :

- jusqu'à 3 personnes → bac de 120L
- 4 personnes et plus → bac de 240L
- immeubles collectifs ou regroupements (lotissements, ...) → bac de 660L

Les usagers effectuent leur demande de dotation auprès de leur mairie, qui dispose d'un stock de bacs mis à disposition par la CdC en fonction des besoins (nouveaux arrivants, remplacement de bacs cassés, vols).

La maintenance de ces bacs est assurée conjointement par les services des communes et de la CdC.

Pour couvrir les besoins de l'année 2023, une commande de 250 bacs de 120L, 350 bacs de 240L et 40 bacs de 660L a été effectuée.

- Bacs Emr :

Depuis le 01 janvier 2023 (mise en place de l'Extension des Consignes de Tri), tous les foyers sont équipés de bacs à couvercle jaune pour la collecte des Emballages ménagers recyclables (Emr).

Le volume du bac dépend de la composition du foyer, à savoir :

- 1 à 2 personnes → bac de 120L
- 3 à 4 personnes → bac de 240L
- 5 personnes et plus, immeubles collectifs, regroupements (lotissements, ...) ou professionnels → bac de 360L

La livraison et la maintenance de ces bacs sont assurées par les services de la CdC.

Pour couvrir les besoins de l'année 2023, une commande de 250 bacs de 240L et 590 bacs de 360L a été effectuée.

- Evolution des commandes de bacs :

	2020	2021	2022	2023
Bacs Omr 120 L	200	-	200	250
Bacs Omr 240 L	200	200	200	350
Bacs Omr 660L	-	-	30	40
Bacs Emr 120 L	-	-	6803	-
Bacs Emr 240 L	-	-	5824	250
Bacs Emr 360 L	-	15	1126	590
Couvercles	-	-	-	250
Roues	-	50	200	250
Axes	-	-	200	-

4.2.2 Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères (Omr) et la collecte sélective (Emr)

Ces conteneurs permettent de desservir des secteurs présentant des contraintes de stockage de bacs roulants ou servir de point de dépôt « palliatif » en cas de surproduction ponctuelle de déchets ou de problèmes d'odeurs l'été. Ils sont également implantés dans le cadre de projets d'aménagement tels que des lotissements de grosse capacité ou des collectifs.

Ces conteneurs d'une capacité de stockage de 5 m³ sont constitués d'une goulotte d'introduction, dépassant du sol, pour déposer les déchets et d'une cuve métallique stockée sous terre jusqu'à 3 mètres de profondeur suivant le type de conteneur (enterré ou semi-enterré).

Depuis 2014, 35 conteneurs de ce type ont été implantés sur le territoire et répartis sur 6 communes.

En 2023, 3 conteneurs enterrés supplémentaires (2 pour les Omr et 1 pour les Emr) ont été implantés dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement sur la commune d'Arsac (Lotissement Le Petit Prince). L'investissement et l'installation de ces équipements ont été pris en charge par l'aménageur. La Communauté de Communes en assure la collecte hebdomadaire.

4.2.3 Les bornes à verre

78 bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre sont installées sur le territoire.

En 2023, 16 bornes à verre d'occasion en bon état ont été achetées à une collectivité voisine afin de pallier aux casses récurrentes de bornes du parc actuellement vieillissant.

4.3 La collecte des déchets

4.3.1 Ordures ménagères résiduelles (Omr)

- En porte à porte :

Afin d'optimiser les coûts de collecte, les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en même temps que les emballages ménagers recyclables (Emr) dans des bennes bi-compartmentées (dans 2 compartiments séparés). La fréquence de collecte est d'une fois par semaine. Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié.

En 2023, 5581 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **en porte à porte**.

- En apport volontaire :

Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en apport volontaire dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La fréquence de collecte par camion grue est d'une fois par semaine.

En 2023, 213 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **en apport volontaire**.

⇒ Evolution des tonnages :

En 2023, 5794 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **au total**.

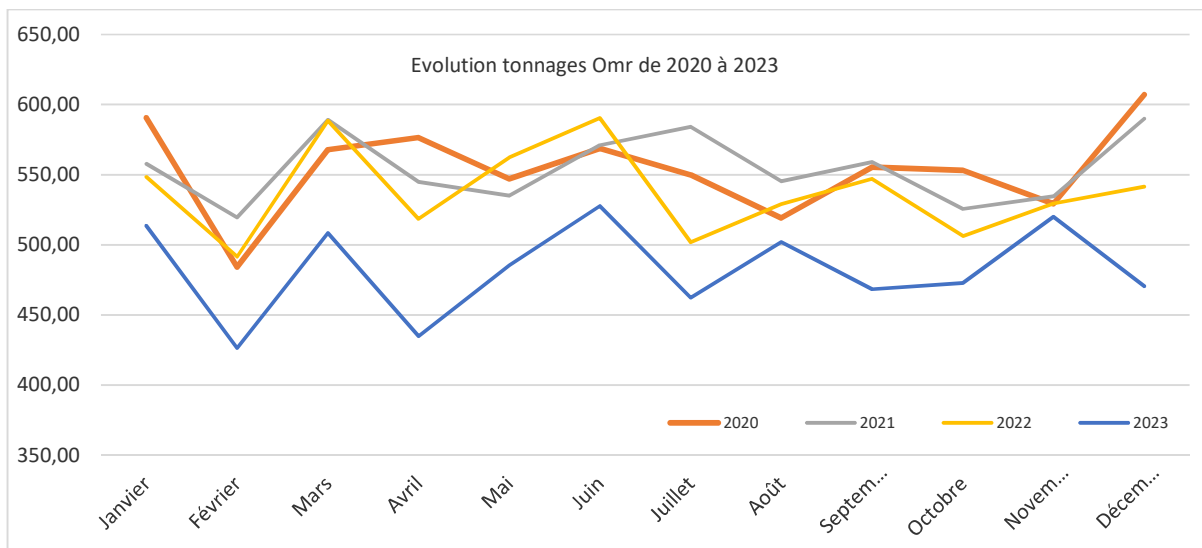
Evolution de la quantité d'Omr produites

	2020	2021	2022	2023
Tonnage (T)	6649	6657	6455	5794
Ratio (kg/hab)	233.64	230.34	218.90	191.03

La production annuelle par habitant a diminué (-12%) par rapport à 2022, soit 191.03kg/hab.

Cette diminution s'explique par deux facteurs : la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) et des bacs jaunes de collecte sélective (en remplacement des sacs jaunes disponibles en mairie) au 1^{er} janvier 2023. Une certaine quantité de déchets a été transférée de la poubelle noire vers la poubelle jaune.

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.3.2 Emballages ménagers recyclables (Emr)

Détail du flux Emr (collecté dans le sac jaune)

- Emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes, pots de yaourts, films, sachets, ...)
- Cartonnettes
- Emballages métalliques (acier, aluminium)
- Briques alimentaires
- Papiers, journaux, magazines
- Gros de magasin

- En porte à porte :

Afin d'optimiser les coûts de collecte, les emballages ménagers recyclables (Emr) sont collectés en même temps que les ordures ménagères résiduelles (Omr) dans des bennes bi-compartmentées (dans 2 compartiments séparés). La fréquence de collecte est d'une fois tous les 15 jours. Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié.

En 2023, 1408 tonnes d'emballages ménagers résiduels (Emr) ont été collectées **en porte à porte**.

- En apport volontaire :

Les emballages ménagers recyclables (Emr) sont collectés en apport volontaire dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La fréquence de collecte par camion grue est d'une fois tous les quinze jours.

En 2023, 44 tonnes d'emballages ménagers résiduels (Emr) ont été collectées **en apport volontaire**.

⇒ Evolution des tonnages :

En 2023, 1452 tonnes emballages ménagers recyclables (Emr) ont été collectées **au total**.

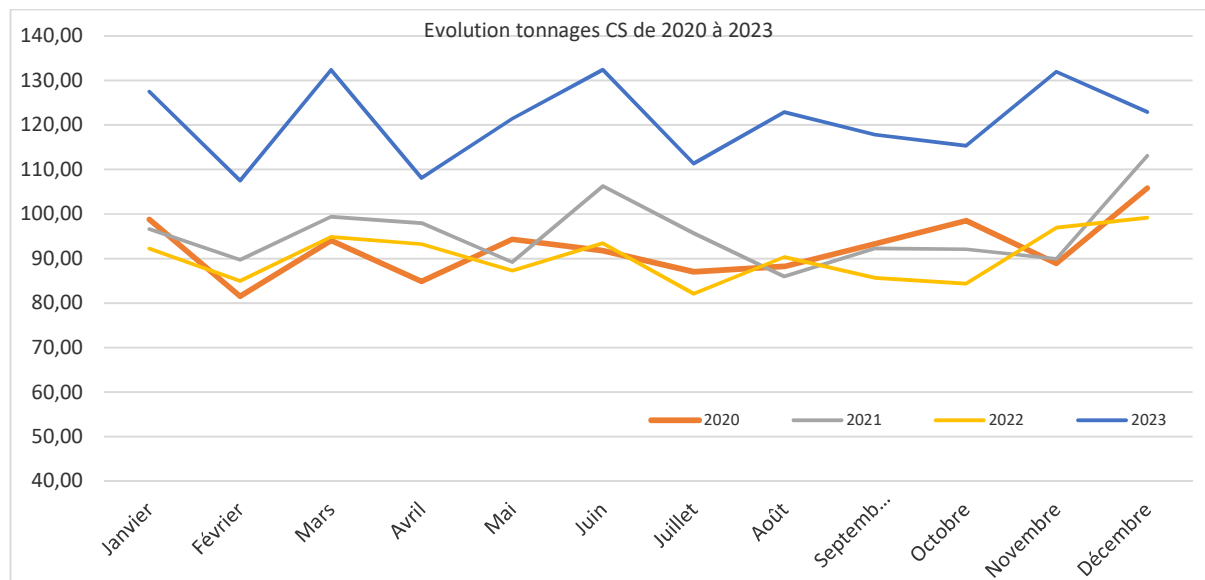
Evolution de la quantité d'Emr produits

	2020	2021	2022	2023
Tonnage (T)	1119	1149	1085	1452
Ratio (kg/hab)	39.32	39.74	36.79	47.86

La production annuelle par habitant a augmenté (+30%) par rapport à 2022, soit 47.86kg/hab.

Cette augmentation s'explique par l'effet de la mise en place l'Extension des Consignes de Tri (ECT) et des bacs jaunes de collecte sélective au 01 janvier 2023.

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.3.3 Verre

Détail du flux verre
Bouteilles, flacons, pots, bocaux

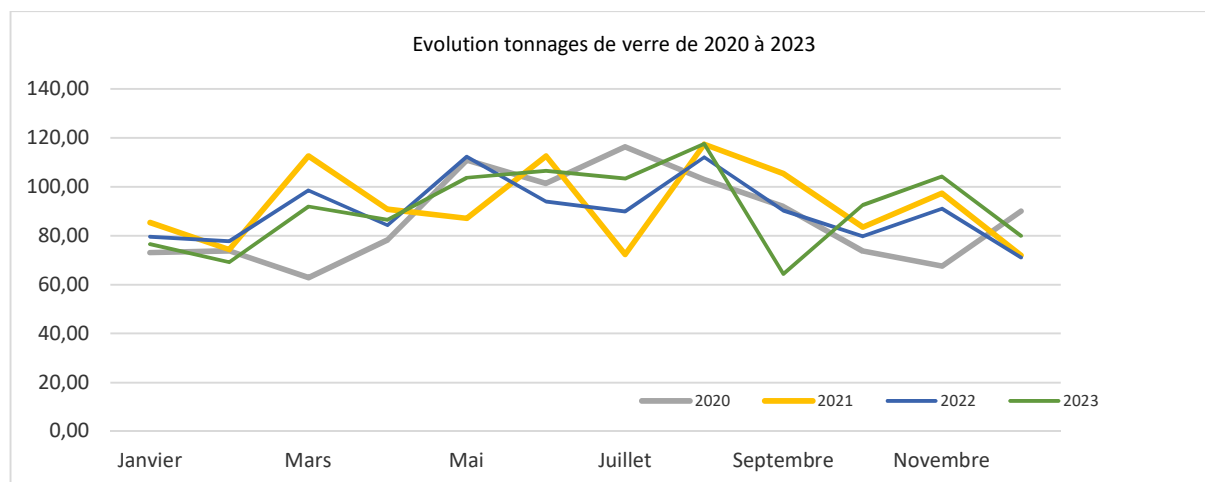
En 2023, 1097 tonnes de verre ont été collectées.

Evolution de la quantité de verre produit

	2020	2021	2022	2023
Tonnage (T)	1043	1111	1081	1096
Ratio (kg/hab)	36.65	38.45	36.65	36.16

La production annuelle par habitant a légèrement diminué par rapport à 2022 (-1%), soit 36.16kg/hab. Ce ratio est en dessous de la production moyenne régionale de 41kg/hab. (donnée AREC 2021).

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.4 Le transfert des déchets

Afin d'optimiser les coûts de transport des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des emballages ménagers recyclables (Emr) jusqu'aux centres de traitement (usine d'incinération ou centre de tri), le contenu de ces bennes est transféré dans des semi-remorques de 90 m³ à fond mouvant, au centre de transfert des déchets d'Arsac (à côté de la déchèterie intercommunale).

Le verre est quant à lui directement évacué, après collecte par camion caisson équipé d'une grue, vers un centre de traitement spécifique à Vayres.

Gestion du quai de transfert

L'activité est assurée par l'agent technique du service déchets du lundi au vendredi sur l'amplitude horaire 8h30-16h30.



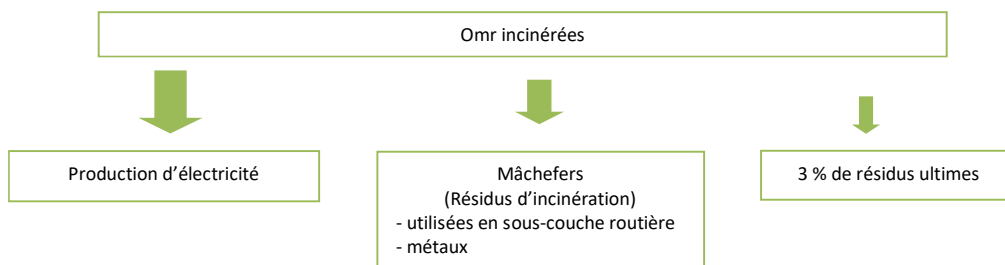
En parallèle, une astreinte d'exploitation est assurée, du lundi au vendredi dès la fin de service réglementaire et jusqu'à 22h00, ainsi que le samedi de 8h30 à 18h00 sur les semaines avec un jour férié, afin de prévenir/minimiser les ruptures de fonctionnement préjudiciables au bon déroulement du service lors de l'utilisation du site en autonomie par le prestataire de collecte. Cette astreinte n'est pas effective lors de la collecte estivale de mi-juin à mi-septembre, le quai de transfert fonctionnant uniquement le matin.

L'astreinte a ainsi été sollicitée 21 fois sur 40 semaines en 2023 principalement pour des problèmes techniques de l'installation (dysfonctionnements des FMA ou des groupes hydrauliques ou du pont bascule, coupures d'électricité, problèmes d'impression de tickets, problèmes d'éclairage,...), des surcharges des FMA ou des problèmes provenant du prestataire de collecte (retards des tournées, pannes et problèmes mécaniques de vidage des BOM, erreurs de vidage dans trémies,...).

4.5 Le traitement des déchets

4.5.1 Ordures ménagères résiduelles (Omr)

5400 tonnes d'Omr collectées sur le territoire de la CdC en 2023 ont été **valorisées énergétiquement** à l'usine d'incinération de Bègles. Leur combustion permet de récupérer la chaleur sous forme de vapeur. Cette dernière alimente un turbo alternateur qui produit de l'électricité.



394 tonnes d'Omr collectées sur le territoire de la CdC en 2023 ont été enfouies à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Lapouyade en raison des arrêts techniques pour maintenance et panne de l'usine d'incinération.

4.5.2 Emballages ménagers recyclables (Emr)

Les Emr collectés ont été triés au centre de tri PAPREC à Illats en 2023, puis mis en balles, avant de rejoindre leurs filières respectives de **valorisation matière**.

Flux	Filière de valorisation matière
Bouteilles et flacons plastiques	Valorplast
Cartonnettes	Revipac
Briques alimentaires	
Emballages métalliques en acier	Arcelor
Emballages métalliques en aluminium	Regeal Affimet
Papiers, journaux, magazines	Sabatier Recyclage

En 2023, 999 tonnes d’emballages ménagers recyclables ont été recyclées par valorisation matière.

Evolution de la quantité d’Emr valorisés

	2020	2021	2022	2023	Kg/hab/an
Cartonnettes	106.08T	262.28T	319.23T	371.86T	12.26
Aluminium	6.44T	6.48T	6.54T	11.85T	0.39
Acier	47.75T	66.79T	41.72T	43.01T	1.42
Briques alimentaires	20.30T	13.65T	24.12T	42.95T	1.42
Emballages plastiques	108.96T	125.77T	117.38T	201.10T	6.63
Papiers journaux	83.58T	194.78T	212.05T	289.63T	9.55
Gros de magasin	298.44T	97.20T	15.36T	39.49T	1.30
TOTAL	671.55T	766.95T	736.39T	999.88T	32.97kg/hab/an

Pour les collectivités passant en ECT, un saut des performances de recyclage est observé au démarrage.

	2023	Perf. 1 an avant ECT (données nationales CITEO)	Perf. 1 an après ECT (données nationales CITEO)
Acier	1.42 kg/hab/an	1.5 kg/hab/an	1.9 kg/hab/an
Aluminium	0.39 kg/hab/an	0.1 kg/hab/an	0.2 kg/hab/an
Cartonnettes	12.26 kg/hab/an	10.6 kg/hab/an	11.5 kg/hab/an
Briques alimentaires	1.42 kg/hab/an	0.6 kg/hab/an	0.8 kg/hab/an
Emballages plastiques	6.63 kg/hab/an	3.9 kg/hab/an	6.1 kg/hab/an

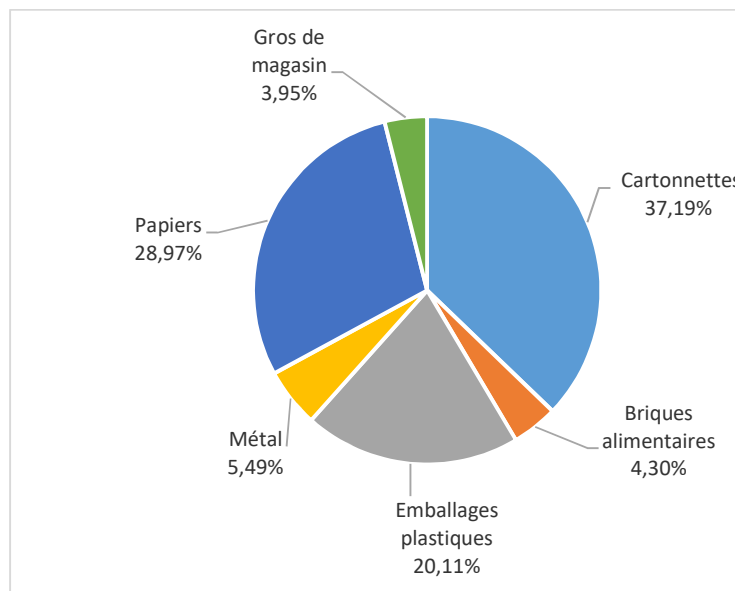
⇒ Les refus de tri

Des caractérisations sur un échantillon de déchets sont réalisées chaque mois au centre de tri. Elles permettent d’évaluer la quantité de déchets non recyclables contenus dans les bacs ou conteneurs enterrés jaunes et si le geste du tri est bien acquis par les administrés.

En 2023, le taux de refus est de 25.91% (soit 442T). Le taux moyen national de refus se situe autour de 20-25%.

Les refus de tri sont éliminés par enfouissement à l’ISDND VEOLIA de Lapouyade.

Globalement, les tonnes recyclées de collecte sélective se répartissent comme suit :



4.5.3 Verre

Le verre est évacué vers le centre de traitement spécifique de Vayres avant de rejoindre sa filière de **valorisation matière** :

Flux	Filière de valorisation
Verre	OI-MANUFACTURING

La totalité des 1096 tonnes collectées en 2023 ont été valorisées, soit 36.16kg/hab. La performance de recyclage du verre est inférieure à la moyenne régionale de 41kg/hab.

4.6 Les déchèteries communautaires

La Communauté de Communes dispose de deux déchèteries sur son territoire, situées :

- avenue de Lesclause, lieu-dit La Passe de Monteil, 33460 Arsac ;
- route de St Laurent, lieu-dit Bayron, 33460 Cussac Fort Médoc.

Elles sont gardiennées et ouvertes aux horaires suivants :

	Horaires d'été (du 01/04 au 30/09)	Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03)
Déchèterie d'Arsac	Lundi au samedi : 8h30-12h00/13h30-18h00 Dimanche : 8h30-12h00	
Déchèterie de Cussac	Lundi au vendredi : 13h30-18h00 Samedi : 8h30-12h00/13h30-18h00 Dimanche : 8h30-12h00	Lundi au vendredi : 13h30-17h00 Samedi : 8h30-12h00/13h30-17h00 Dimanche : 8h30-12h00

Exploitation et gardiennage	BRANGEON Environnement
Rotation des bennes et transport des déchets	BRANGEON Transport
Traitement de déchets	BRANGEON Recyclage

L'accès aux déchèteries est autorisé aux seuls résidents (particuliers et professionnels) du territoire, munis de la carte d'accès obligatoire.

En 2023, 90 936 passages ont été enregistrés sur les 2 sites, répartis comme suit :

	Particuliers	Professionnels	Services techniques
Déch. Arsac	79 790	1890	2362
Déch. Cussac*	6805	-	89
Total	86 595	1890	2451

*Fermeture en Août et Septembre 2023 en raison d'un incendie.

Evolution des passages en déchèteries

	2020	2021	2022	2023
Déch. Arsac	76 903	87 016	81 803	84 042
Déch. Cussac	8307	9536	8565	6894
Total	85 210	96 552	90 368	90 936
	+0.5%	+13%	-7%	+0.6%

En 2023, 16 212 tonnes de déchets ont été collectées au niveau des déchèteries.

Evolution de la quantité de déchets collectés

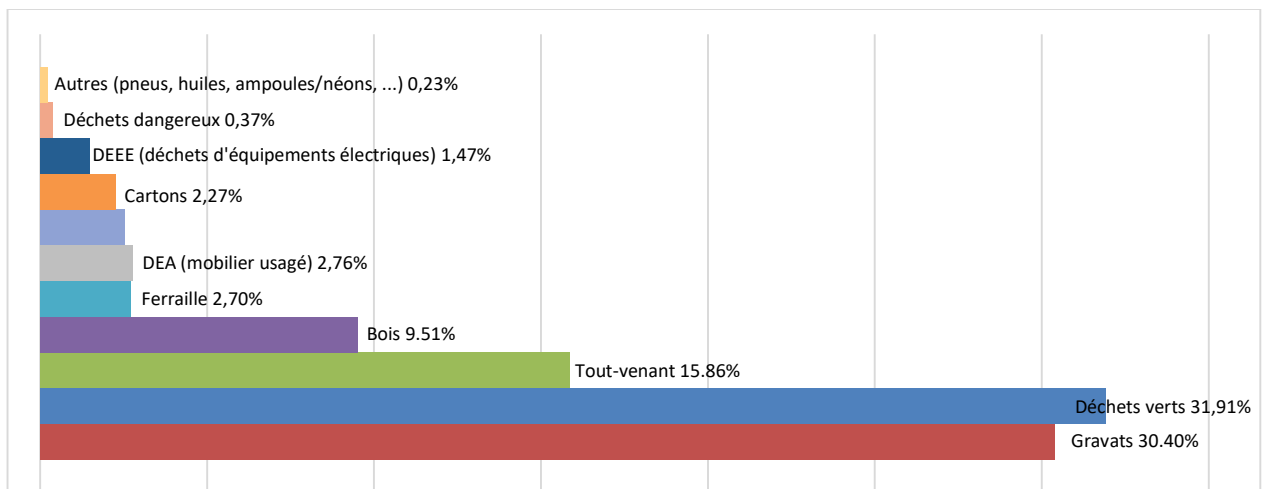
	2020	2021	2022	2023
Arsac (T)	14 504	16 728	14 794	14 758
Cussac (T)	1629	1734	1618	1454
Total (T)	16 133	18 462	16 412	16 212

Le tonnage global de déchets collectés sur les déchèteries en 2023 a légèrement diminué (-1.22%).

Le ratio de 535kg/hab. de déchets déposés en déchèteries a également diminué (-3.95%) mais reste toutefois élevé par rapport à la production moyenne régionale de 360kg/hab. (donnée AREC 2021).

La répartition des tonnages collectés par type de déchets est la suivante :

	Arsac (T)	Cussac (T)	Total (T)
Ferraille	365,12	73,24	438,36
Déchets verts	4 765,43	409,26	5174,69
Tout-venant	2 082,72	488,24	2570,96
Gravats	4 724,59	204,08	4928,67
Cartons	322,37	45,80	368,17
Bois	1 319,17	222,22	1541,39
DEEE	238,93	-	238,93
DEA	447,44	-	447,44
Platre	410,14	-	410
Déchets dangereux	52,98	6,60	59,58
Pneumatiques	16,78	-	16,78
Batteries	-	-	-
Huiles minérales	7,137	4,080	11,22
Huiles alimentaires	2,796	0,100	2,90
Piles	1,771	-	1,77
Cartouches d'encre	0,379	-	0,379
Lampes/Néons	0,440	-	0,440
Radiographies	-	-	-



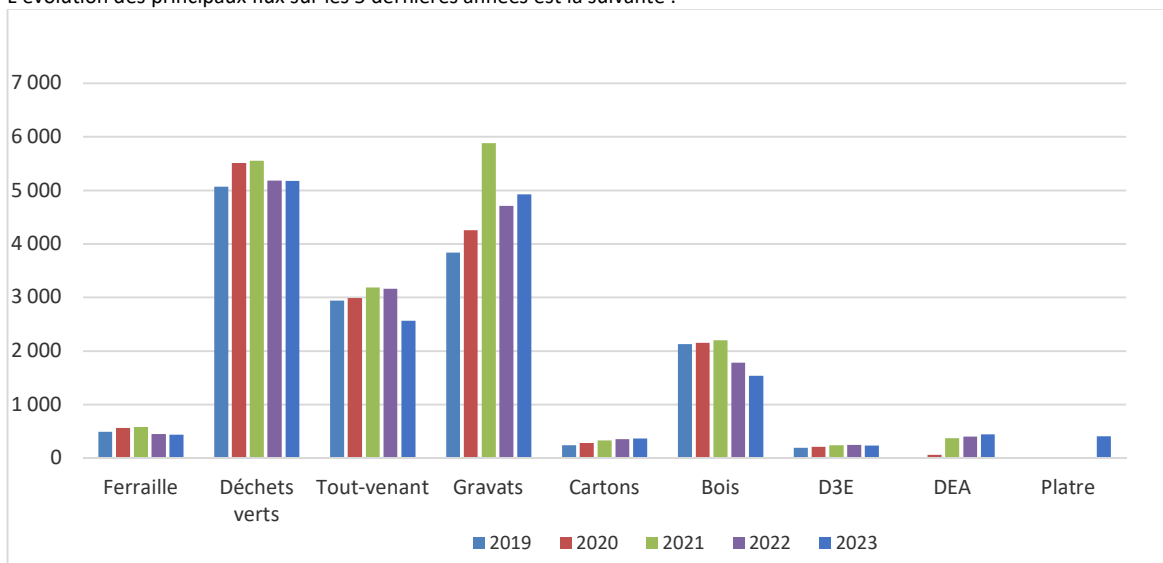
Les déchets déposés sont majoritairement des déchets verts, des gravats, du tout-venant et du bois.

Le flux de déchets verts est stable par rapport à 2022 (-0.25%).

Le flux de gravats est en augmentation par rapport à 2022 (4.62%).

Les flux de tout-venant et de bois sont en forte diminution par rapport à 2022 (-18% et -13%).

L'évolution des principaux flux sur les 5 dernières années est la suivante :



Les filières de valorisation ou traitement des différents déchets collectés sont les suivantes :

Flux	Destination	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation organique	Enfouissement	Elimination en installation spé.
Tout-venant	Plateforme Brangeon Recyclage		x		x	
Déchets verts	Plateforme de compostage Ferti Médoc Terralys (St Laurent du Médoc)			x		
Cartons	Centre de conditionnement Green récup 33 puis Smurfit Kappa Cellulose du Pin	x				
Ferraille	Decons (Le Pian Médoc)	x				
Bois	Plateforme Brangeon Recyclage puis expédition EGGER (Rion des Landes)	x				
Déchets dangereux	Centre SIAP (Bassens)					x
Platre	Brangeon Recyclage St Eulalie	x				
Gravats	Cemex (Avensan)				x	
Huiles minérales	Centre SEVIA (Bassens)					x
Huiles aliment.	Centre de compostage Terralys (Saint Selve)			x		
Cartouches encre	Société SRDi	x	x			
Piles	PAPREC D3E (Cestas)	x				
Lampes/Néons	PAPREC D3E (Cestas)	x				
Radiographies	Association des anciens combattants	x				
Pneumatiques	Alcyon (St Louis de Montferrand)	x				
DEEE	Envi Aquitaine (St Loubes)	x				
DEA	Centre de tri haute perf. VEOLIA (Bègles)	x	x			x

4.7 Les autres déchets

Les textiles usagés

16 conteneurs d'apport volontaire, gérés par le Relais Gironde, sont installés sur le territoire pour la collecte des textiles usagés, à savoir les vêtements en bon état, vêtements usagés, linge de maison, chaussures portables en l'état et petite maroquinerie.

Evolution de la quantité de textiles collectés

	2020	2021	2022	2023
Tonnages (T)	81	94	96	101
Ratio (kg/hab)	2.85	3.27	3.25	3.33

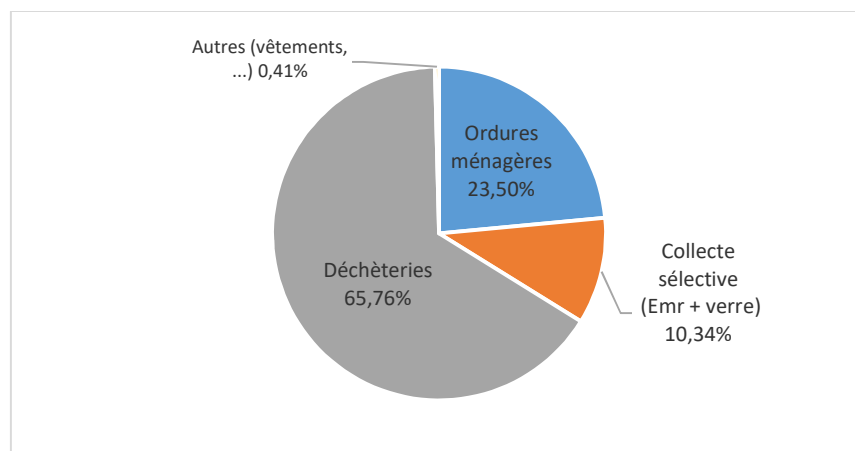
Le gisement annuel des textiles étant estimé à 11kg/hab/an, une marge de progression est envisageable par une densification des points d'apport volontaire et une communication intensifiée.

5. Les indicateurs environnementaux

5.1 La synthèse des déchets collectés

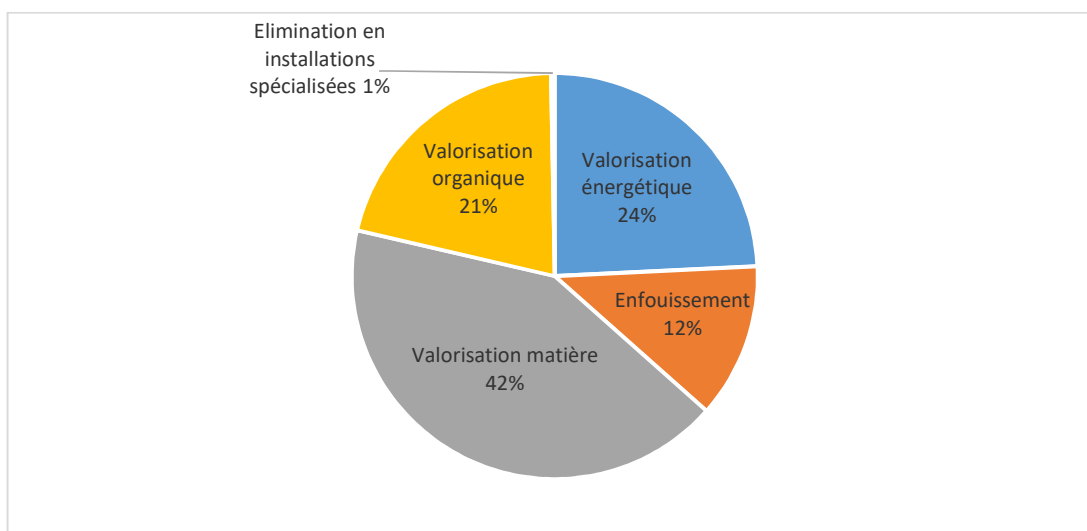
Au total, **24 655 tonnes** de déchets ont été collectées en 2023, soit un ratio de 813kg/hab. réparti comme suit :

- ★ 5 794 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit 191.03kg/hab.
- ★ 1 452 tonnes d'emballages ménagers recyclables, soit 47.86kg/hab.
- ★ 1 096 tonnes de verre, soit 36.16kg/hab.
- ★ 16 212 tonnes en déchèterie, soit 534.55kg/hab.
- ★ 101 tonnes de vêtements, soit 3.33kg/hab.



5.2 Les résultats en matière de valorisation

Sur les 24 655 tonnes collectées, 87% sont valorisées.



5.3 Les résultats du tri sélectif

		Tonnes recyclées	Fabrication de nouveaux produits	Bénéfices environnementaux
Bouteilles plastiques		116 tonnes recyclées	65 000 couettes ou 725 125 ours en peluche	234t eq Co2 > un parcours en voiture de 2 340 000 kms parcourus en voiture
Briques alimentaires		43 tonnes recyclées	75 164 rouleaux d'essuie-tout ou 330 759 rouleaux de papier toilette	-610 jours d'une TV LCD
Carton		371 tonnes recyclées	1 392 982 boîtes à chaussures ou 736 064 boîtes en carton ondulé pour 6 bouteilles	-7218 jours d'une TV LCD
Acier		43 tonnes recyclées	559 lave-vaisselles ou 516 000 boîtes de conserve de 850ml	59t eq Co2 > un parcours en voiture de 559 000 kms parcourus en voiture
Aluminium		11 tonnes recyclées	3 300 cadres de vélo de course	84t eq Co2 > un parcours en voiture de 759 000 kms parcourus en voiture
Verre		1 096 tonnes recyclées	2 410 099 bouteilles de 75 cl	682t eq Co2 > un parcours en voiture de 6 137 600 kms parcourus en voiture

Source : E-TONNES (CITEO) Calculer l'impact du recyclages des emballages : <https://e-tonnes.citeo.com/>

6. La communication

Des actions de communication et de sensibilisation autour du tri, de la gestion et de la prévention des déchets ont été menées auprès des usagers du territoire durant l'année 2023, par la chargée de prévention et communication des déchets et la conseillère de tri du service.

6.1 La communication papier

6.1.1 Les supports de communication existants



Mémo tri

Calendrier de collecte

Guide pratique des déchèteries



Etiquette changement de collecte estivale



Autocollant refus de collecte



Autocollant Stop Pub



Boîte à piles

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. inutile de les laver !



Autocollant bacs jaunes

LES GESTES DE TRI



Affiche locaux poubelles collectifs

En 2023, certains supports de communication ont été réédités, à savoir :

- 14 590 exemplaires des calendriers de collecte 2023 ;
- 2500 exemplaires du guide déchèterie ;
- 5 000 exemplaires de l'étiquette « accroche bacs » pour informer du passage en collecte estivale ;
- 960 exemplaires autocollant Stop Pub.

6.1.2 L'évolution des supports de communication dans le cadre de l'ECT :

Calendrier de collecte :

Le contenu des calendriers de collecte a été retravaillé afin d'y intégrer :

- les nouvelles consignes de tri et nouveaux contenants (bacs jaunes) ;
- le changement de fréquence de collecte (1 fois toutes les 2 semaines) et le nouveau découpage par secteur.

Les nouvelles consignes de tri et nouveaux contenants (bacs jaunes) ont été mis en avant dans la rubrique du tri sélectif qui a bénéficié d'une évolution.



Avant ECT



Après ECT

Le changement de fréquence de collecte (collecte selon les semaines paires ou impaires) et le nouveau découpage des tournées par secteur (1 secteur semaines paires et 1 secteur semaines impaires) ont été mis en avant par un système de code couleur.

Médoc Estuaire **CALENDRIER DE COLLECTE 2022**
LAMARQUE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
S 1	M 1	M 1	V 1	M 1	M 1
D 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	J 3	M 3	M 3	V 3
M 4	V 4	V 4	D 4	M 4	S 4
J 5	D 5	D 5	M 5	M 5	J 5
V 6	L 6	L 6	J 6	J 6	V 6
S 7	M 7	M 7	S 7	L 7	M 7
D 8	J 8	J 8	D 8	M 8	S 8
L 9	M 9	M 9	L 9	M 9	J 9
M 10	V 10	V 10	D 10	M 10	S 10
M 11	J 11	J 11	M 11	M 11	V 11
M 12	V 12	V 12	J 12	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	M 13	M 13	S 13
V 14	L 14	L 14	J 14	J 14	M 14
S 15	M 15	M 15	V 15	V 15	J 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	M 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	S 17
M 18	V 18	V 18	L 18	M 18	J 18
M 19	J 19	J 19	M 19	M 19	V 19
J 20	D 20	D 20	J 20	J 20	D 20
V 21	L 21	L 21	S 21	L 21	M 21
S 22	M 22	M 22	D 22	M 22	S 22
D 23	J 23	J 23	L 23	M 23	J 23
L 24	V 24	V 24	M 24	M 24	V 24
M 25	D 25	D 25	J 25	J 25	D 25
M 26	L 26	L 26	S 26	L 26	M 26
J 27	M 27	M 27	D 27	M 27	S 27
V 28	J 28	J 28	L 28	M 28	J 28
S 29	V 29	V 29	M 29	M 29	V 29
D 30	M 30	M 30	J 30	J 30	D 30
L 31	J 31	J 31	M 31	M 31	V 31

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Période estivale collecte uniquement le matin du 20 juin au 16 septembre

CHACQUE SEMAINE

PENSEZ À SORTIR VOTRE SAC LA VEILLE AU SOIR ! RENTREZ-LE APRÈS LA COLLECTE.

Recto avant ECT

Médoc Estuaire **CALENDRIER DE COLLECTE 2023**
LAMARQUE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Collecte tri semaine paire
Collecte tri semaine impaire

Collecte tous LES VENDREDIS
Collecte le vendredi tous LES 15 JOURS
(seulement les vendredis 15, 25, 30 et 31)

DÉCALÉE D'UN JOUR après un JOUR FÉRIÉ

***PÉRIODE ESTIVALE** (selon les conditions météorologiques, les collectes de l'après-midi sont susceptibles d'être décalées le matin, avec un décalage de 1 jour, pour éviter les bords de route trop chargés)

Pensez à sortir votre sac la veille au soir ! RENTREZ-LE APRÈS LA COLLECTE.

Recto après ECT

Médoc Estuaire **CALENDRIER DE COLLECTE 2023**
LAMARQUE

COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES PAIRES	COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES IMPAIRES
- Au Château - Chemin de l'Endos - Chemin de Monplaisir - Chemin des Calinottes - Chemin du Moulin - Chemin du Moulin Rose - Chemin du Pin Franc - Chemin Saint Seurin - Ferrière - Impasse des Ecoles - La Gravette - Le Moulin Rose - Les Calinottes - Place de l'Eglise - Port de Lamarque - Route du Port - Rue des Ecoles - Rue Principale (avant le n°70 et 89) - Saint-Serir Sud	- Allée du Stade - Avenue de la Gare - Cartillon - Château du Cartillon - Chemin de Coulonnet - Chemin des Arrivaux - Chemin des Sables - Chemin du Cartillon - Impasse Picaillon - Le Retou - Lotissement du Stade - Route de Pauillac - Rue des Fourres - Rue du Vieux Chêne - Rue Principale (à partir du n°70 et 89)

BORNES ENTRE

BORNES À VERT

BORNES À T

DÉCHÈTERIES

UN DOUTE, UNE QUESTION, UNE ENVIE D'EN SAVOIR PLUS :
Rubrique → "Gestion des déchets" sur www.cc-medoc-estuaire.fr
Téléphone : 05 18 06 10 34 / mail : decheterie@medoc-estuaire.fr

Carte d'accès obligatoire

Verso après ECT

L'autocollant de refus de collecte a été retravaillé pour s'adapter aux nouvelles consignes de collecte (interdictions des sacs jaunes, déchets non recyclables...).



Avant ECT



Après ECT

Guide pratique du tri :

Afin d'informer et de sensibiliser les usagers aux nouvelles consignes de tri, un nouveau guide pratique du tri a été réalisé.



Ce document permet aux usagers de connaître l'évolution des consignes de tri liées au bac jaune et intègre également les consignes de tri liées au verre, déchèteries, compostage des biodéchets, ordures ménagères et réemploi.

En 2023, 5000 exemplaires ont été édités.

6.2 La communication numérique

La communication numérique est réalisée via le site de la Communauté de Communes www.cc-medoc-estuaire.fr et ses rubriques « actualités » et « gestion des déchets ».

En 2023, 26 articles d'actualités (+60%) ont été rédigés sur les thèmes ci-après :

- Janvier – « Obtenir son bac jaune »
- Février – « Gagner de la place dans son bac jaune »
- Mars – « Journée mondiale du recyclage »
- Avril – « Lundi 10 avril (férié) : Fermeture déchèteries et changement du jour de collecte »
- Avril – « Jours fériés du mois de mai : changement du jour de collecte et fermeture déchèteries »
- Mai – « Obtenir, échanger, réparer son bac jaune »
- Juin – « Les erreurs de tri »
- Juin – « Collecte des déchets : mise en place des horaires d'été »
- Juin – « Déchèteries : les horaires s'adaptent lors des fortes chaleurs
- Juillet – « Vendredi 14 juillet : fermeture des déchèteries et changement de collecte »
- Août – « Mardi 15 août : fermeture des déchèteries et changement de collecte »
- Août – « Fermeture de la déchèterie de Cussac-Fort-Médoc »
- Août – « Déchèterie d'Arsac fortes chaleurs : les horaires s'adaptent »
- Août – « Ouverture de la déchèterie d'Arsac : retour aux horaires habituels »
- Septembre – « Déchèterie d'Arsac fortes chaleurs : les horaires s'adaptent
- Septembre – « Réouverture de la déchèterie de Cussac-Fort-Médoc
- Septembre – « Déchèteries, retour aux horaires habituels le lundi 11 septembre
- Septembre – « Erreur de tri : pas d'essuie-tout dans le bac jaune ! »
- Octobre – « Déchèterie de Cussac-Fort-Médoc fermée le mardi 17 octobre »
- Octobre – « 1er et 11 novembre : fermeture des déchèteries et changement de collecte »
- Novembre – « Le nouveau guide du tri est disponible »
- Novembre – « Semaine Européenne de Réduction des Déchets »
- Novembre – « Fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Cussac Fort-Médoc »
- Novembre – « Fermeture exceptionnelle de la déchèterie de Cussac Fort-Médoc »
- Décembre – « Fermeture déchèterie d'Arsac le 19 décembre »
- Décembre – « Fermetures déchèteries pendant les fêtes de fin d'année »



Ces articles sont transmis aux communes afin qu'elles puissent diffuser les informations sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux.

6.3 Les autres supports de communication

Pour les usagers desservis par les bornes enterrées ou des bacs collectifs, des sacs cabas sont mis à disposition avec une signalétique adaptée aux nouvelles consignes de tri.



6.4 La sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire

Suite à un changement de personnel au sein du service, les animations en milieu scolaire n'ont pas pu être proposées pour l'année scolaire 2023/2024.

Toutefois, lors de la semaine européenne de réduction des déchets fin novembre, des ateliers en classes et dans le périscolaire ont été proposés.

Des classes volontaires ont bénéficié d'un atelier autour de la réduction des déchets et plus particulièrement des déchets textiles. Les élèves ont réalisé des éponges « Tawashi » à partir de chaussettes destinées à la poubelle.

Un atelier autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire a également été proposé aux enfants de l'ALSH de Macau, au cours duquel ils ont pu cuisiner des recettes anti-gaspillage.

Une classe de CM1-CM2 a également visité l'écosite d'Arsac lors d'une sortie à vélo. Les élèves ont ainsi pu découvrir le quai de transfert des déchets et la déchèterie d'Arsac.

Le bilan des animations 2023 est le suivant :

Type d'animation	Nombre d'animations réalisées	Nombre d'enfants sensibilisés
Animations scolaires et périscolaires	16	412
Animations autres (conseil municipal des enfants, ...)	1	8
Visites de l'écosite d'Arsac	1	25
TOTAL	18	445

6.5 La sensibilisation tout public

La sensibilisation du public a de multiples objectifs tels que le rappel du règlement de collecte, l'encouragement au tri, le rappel des consignes de tri ou d'astuces pour réduire la quantité de déchets produits (compostage, paillage, achats de produits en vrac et/ou à la coupe, ...).

En 2023, un stand de sensibilisation a été développé pour permettre au service d'être présent et visible sur les événements du territoire. Cet outil a pour but d'informer et sensibiliser les usagers sur les thématiques du tri, du compostage, ... par le biais de supports d'information (type roll'up), de matériel pédagogique (jeux, mini-composteur, ...) et d'animations.



*Sensibilisation au compostage
et au tri sélectif*



7. Les indicateurs financiers

Le service de gestion des déchets est financé par la TEOM, il s'agit donc d'un service public administratif. Il ne fait pas l'objet d'un budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges techniques (coûts des services confiés aux prestataires, frais de maintenance des installations, frais d'entretien du matériel de pré-collecte, ...) et aux charges de fonctionnement (frais d'administration générale, de personnel, charges de structures, communication, ...). Elles s'élèvent à 4 657 876 €.

Les dépenses d'investissement correspondent aux frais de fournitures de matériel de pré-collecte (bacs), aux frais d'études, de travaux, Elles s'élèvent à 97 260 €.

Les recettes de fonctionnement se répartissent entre la TEOM (4 728 217 €), les soutiens des Eco-Organismes, la valorisation des matériaux et les aides/subventions éventuelles (638 981 €).

7.1 Les soutiens des Eco-organismes :

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

▪ Contrat Emballages et Papiers CITEO :

La Communauté de Communes a signé un contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO pour une durée initiale de 6 ans (période 2017-2022). Ce contrat fixe les modalités de soutien technique et financier apportés par CITEO à la collectivité pour la revalorisation des emballages ménagers recyclables issus de la collecte sélective.

A la différence des précédents contrats barèmes, la collectivité doit assurer une collecte séparée qui s'inscrit dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts. Elle doit s'engager chaque année, dans un contrat d'objectifs, basé sur 3 critères : une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'année de référence (2016), un plan d'actions visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique, ainsi qu'un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces conditions sont indispensables pour obtenir un soutien à minima équivalent à celui de l'année de référence 2016.

Ce contrat a fait l'objet en 2023 d'un avenant de prolongation d'une année afin de finaliser l'extension des consignes de tri.

▪ Contrat Textiles REFASHION :

La Communauté de Communes a renouvelé en 2023 pour une durée de 6 ans (période 2023-2028) sa convention avec l'éco-organisme REFASHION, organisme agréé par l'Etat, qui perçoit les écocontributions des metteurs sur le marché d'articles textiles et qui est chargé de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales qui ont mis en place une collecte de ces déchets sur leur territoire. L'aide accordée se fait sous forme d'un soutien aux déchèteries et de soutiens à la communication afin de sensibiliser le citoyen au tri sélectif des textiles.

▪ Contrats DEEE et Lampes ECOSYSTEME :

La Communauté de Communes a signé pour la période 2022-2027 des conventions avec l'éco-organisme ECOSYSTEME qui régit les relations administratives et financières liées à la collecte sélective des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et des lampes, ampoules et néons usagés. Les soutiens financiers sont versés au titre de compensation des coûts de collecte séparée assurée par la collectivité, à savoir compensation au titre des tonnages collectés, de la protection du gisement et de la communication.

▪ Contrat COREPILE :

La Communauté de Communes a signé pour la période 2022-2024 un contrat de collaboration avec l'éco-organisme COREPILE pour la prise en charge de piles et accumulateurs portables usagés. L'aide accordée se fait sous forme de soutien à la communication afin de sensibiliser le citoyen au tri sélectif des piles.

▪ Contrat ECOMAISON :

La Communauté de Communes a signé pour la période 2018-2023 une convention avec l'éco-organisme ECOMAISON qui régit les relations administratives, techniques et financières liées à la collecte sélective, au tri, à la valorisation et au réemploi des meubles usagers. L'aide accordée se fait, au titre de compensation des coûts de collecte séparée, sous forme de soutiens aux tonnes collectées et aux dépenses de communication.

7.2 Les recettes industrielles :

Elles comprennent les recettes :

- de la valorisation liées à la collecte sélective des emballages (matériaux collectés dans les bacs jaunes : carton, acier, aluminium, plastique, papier) ;
- de la valorisation à la collecte du verre ;
- de la vente de la ferraille et du carton de déchèteries.

8. Les études en cours

Mise en place des Extensions de consignes de tri (ECT)

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des nouveaux marchés de gestion des déchets au 1^{er} janvier et le passage aux extensions de consignes de tri. L'ensemble des 13 500 usagers du service public a été doté de bacs jaunes pour la collecte sélective et accompagné dans la mise en place des nouvelles règles de tri et fréquence de collecte (1 fois tous les 15 jours). Une conseillère du tri a été recrutée pour renforcer la communication de proximité auprès des usagers (information sur le tri, gestion des demandes, réclamations, ...). Le service a également acquis un logiciel de gestion des bacs et mis en place une organisation hebdomadaire de livraison.

SPL TRIGIRONDE

Suite à sa création en 2019, la SPL TRIGIRONDE a poursuivi sa mission en 2023. La SPL TRIGIRONDE a été créée par la volonté de 7 collectivités (SMICVAL, SEMOCTOM, SICTOM Sud-Gironde, SMICOTOM, CDC Médulienne, CDC Convergence Garonne et CDC Médoc Estuaire) de se doter d'une structure juridique capable de porter l'investissement relatif à la construction et l'exploitation d'un centre de tri.

Les Conseils d'Administration (CA) se sont déroulés les 09/03, 31/03, 01/06, 21/09 et 14/12/2023.

L'Assemblée Générale (AG) a eu lieu le 22/06/2023.

Les travaux de construction du futur centre de tri TRIGIRONDE, mission attribuée début 2021 au groupement SEPUR SASU, se sont poursuivis en 2023.



Une Convention de Prestation Intégrée (CPI) pour le transit, transport et tri des collectes sélectives, traitement des refus et revente des matières en sortie de centre de tri par la SPL TRIGIRONDE encadre techniquement, administrativement et financièrement les relations entre les collectivités actionnaires et la SPL TRIGIRONDE. Le principe général est la mutualisation de tous les coûts et l'application par la SPL d'un tarif unique pour la prise en charge d'une tonne d'emballages en extension des consignes de tri.

Etude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels en Gironde

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets. Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole.

Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, une première étude d'opportunité a été menée en groupement de commande avec 13 EPCI et syndicats intercommunaux à compétences déchets de Gironde pour permettre de fonder le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques. Cette étude a permis d'affirmer la volonté des membres de ce groupement pour construire une gouvernance partagée des installations existantes et voire à venir pour le traitement de déchets résiduels en Gironde.

En 2023, pour poursuivre ce processus d'élaboration, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée en groupement de commande pour la création d'une structure de gouvernance partagée de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés, incluant les installations existantes ou à venir.